



AFD-CDC – Annonce du Président de la République, Conseil des ministres :

Une ambition réaffirmée pour l'AFD, une exigence qui nous oblige !

Les perspectives que nous avons soutenues sont confirmées : le travail continue

Le Président de la République a présidé ce mardi la cérémonie de lancement du bicentenaire de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Il a précisé à cette occasion l'adossement avec la CDC annoncé en août dernier. Après cette première annonce, une concertation intense a été lancée avec les partenaires sociaux par le préfigurateur, Rémy Rioux, secrétaire général adjoint du Quai d'Orsay.

Votre syndicat FO a participé à cette concertation, qui a pris la forme tant de visites de Rémy Rioux au Comité d'Etablissement ou au Conseil d'Administration que de rencontres avec l'intersyndicale. Cette période a été riche en réflexions de toutes sortes et a permis d'examiner des schémas de toute nature, du plus facile au plus complexe. Aujourd'hui, après les précisions apportées par le Conseil des Ministres de ce mercredi, la réforme confirme bien son ambition, et nous y retrouvons les nôtres.

Ce que disent le Président de la République et le Conseil des Ministres : d'abord les missions

Le rapprochement de l'AFD et de la CDC vise à permettre à la France de se doter d'un grand pôle financier public, actif au plan domestique et international. Ceci ouvre une double perspective pour l'AFD :

- Agence de développement, de prospecter et intervenir dans l'ensemble des pays en développement ;
- Agence « pleinement bilatérale », de changer d'échelle dans la mobilisation des collectivités locales françaises, d'approfondir les relations des ONG/OSI et de devenir le pôle international de la CDC.

Le groupe issu de ce rapprochement est attendu dans quatre domaines au cœur de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable :

- la lutte contre le réchauffement climatique, la promotion de la transition énergétique, « le développement urbain durable, dans toutes ses dimensions » ;
- le lien avec les entreprises françaises dans les pays du Sud et « la mobilisation accrue du secteur privé pour le développement » ;
- les questions de crises et de sécurité, ainsi que la perspective d'aborder la question migratoire de façon globale ;
- la contribution de la nouvelle compétence « gouvernance » à la qualité de l'offre du groupe.

Outre-mer, point qui nous tient à cœur, la réforme ne remet pas en cause le dispositif public, elle se propose d'y améliorer l'offre de financement et d'y « renforcer la cohérence et la pertinence de l'action financière publique, en mettant à la disposition des acteurs ultramarins les mêmes instruments qu'en métropole », et de préserver les capacités publiques de soutien en matière de conseil, d'ingénierie et de formation constituées par l'AFD.

Enfin ces missions semblent susceptibles de s'enrichir encore, non seulement par la perspective de desserrer la contrainte sur notre compétence géographique mais aussi, au plan sectoriel, par un lien renforcé avec le monde de la recherche pour le développement.

Le cadre juridique : un groupe d'établissements publics

Le rapport du préfigurateur indique que « Tout en préservant l'étanchéité financière avec l'établissement public CDC, des liens financiers avec l'AFD seraient créés d'emblée, par exemple une plateforme d'investissement pour les projets d'infrastructure en Afrique ou une participation accrue au capital de PROPARCO, la filiale secteur privé de l'AFD. » Le Président de la République a parlé d'investir 500 millions d'euros en fonds propres dans de grands projets d'infrastructures.

En outre, « l'État renforcerait les fonds propres et adapterait le statut juridique de l'Agence pour assurer le développement de ses activités annoncé par le Président de la République. Les fonds propres de premier rang pourraient être plus que doublés dès 2016 ». Pour la suite, la perspective d'un quadruplement des fonds propres de base est envisagée d'ici 2035, avec la mention hier par le Président de la République d'un triplement, sans date.

Est maintenu l'exercice d'un lien robuste avec l'État, la clef de son engagement budgétaire. De ce côté, l'évolution annoncée hier par le Président de la République de la doctrine sur la distribution des résultats est une perspective intéressante.

Une idée mobilisatrice pour les agents

Dès notre tract de septembre 2015, nous avons salué une idée susceptible de ranimer l'aide publique au développement française et de renforcer son articulation avec la promotion des Outre-mers ainsi que la cohérence entre les financements à l'international, dans l'esprit d'Addis-Abeba. Nous avons articulé notre ambition pour le groupe, en indiquant qu'elle justifiait aussi de façonner un nouveau pacte social à la hauteur du nouvel espace ainsi esquissé.

L'intégrité du groupe est préservée, ses missions gardent leur cohérence. Nous aspirons à nous rapprocher de nos collègues de la CDC, avec lesquels nous devons mettre en œuvre pleinement cette vision, dans le respect des identités de chacun. Certes, au total, cette annonce ne constitue encore qu'une étape dans la formulation d'un projet qui doit donner lieu à une loi. Votre syndicat poursuit le travail afin de défendre nos intérêts et faire entendre nos préoccupations.

Le rapprochement des réseaux, les perspectives de mobilité au sein d'un espace élargi, sont autant de perspectives d'un enrichissement de nos missions et de nos parcours. Nous y veillerons !

Le personnel appelle de ses vœux un changement de modèle économique afin que la nouvelle agence soit en mesure de répondre efficacement aux objectifs ambitieux qui lui ont été confiés. Le modèle actuel a permis de hisser le niveau des engagements de l'AFD à plus de 8 Mds EUR. La loi des rendements marginaux décroissants implique que l'organisation évolue pour atteindre les 12,5 Mds EUR ciblés en 2020.

Un renouveau durable pour le groupe

Un nouvel engagement est possible. Il passera par une évolution de nos partenariats et de notre stratégie. Après l'introduction de la « Gouvernance » comme nouveau secteur d'intervention de l'Agence, les perspectives de reconfiguration de l'AFD au sein du Groupe CDC multiplient le champ de nos opérations à long terme au service du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

Les décisions gouvernementales mettent en avant des perspectives financières qui courent au-delà de l'échéance des ODD. Un tel projet va nous transformer en profondeur. Nos missions se trouvent désormais confortées et rehaussées par des engagements financiers de long terme sans précédent. « Le changement d'échelle de l'Agence imposera une réflexion sur les moyens humains et budgétaires, l'allègement des procédures et l'organisation nécessaires pour réussir cette transformation ».

Ce processus aura son impact sur notre pacte social. Celui-ci est craquelé sous l'effet d'une approche juridique des relations sociales, d'une conception étroite de la négociation, du manque de grain à moudre et de la montée terrible de la souffrance au travail, qui s'est exprimée dans l'enquête SMILE.

L'espoir se profile que l'AFD puisse désormais retrouver son âme au sein d'un grand groupe, réuni par les mêmes valeurs déclinant la "foi publique".

Il est clair que le moment est venu de refonder des relations sociales de qualité, à la hauteur de notre engagement dans nos missions.

Vos élus FO travaillent à défendre les intérêts des agents et de l'institution !